

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°008_2024

SÉANCE DU 15 MARS 2024

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 8
Nombre de procuration : 2
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence du maire Marie-Pierre DRAIN.

Présents : Mme DRAIN Marie-Pierre, Mme SIMOES Sandrina, M. ZANARDI Guy, M. CLAUDE Jean-François, M. GIRAUD Guillaume, M. HOFMANN Bernd, Mme MICOUD Marion, M. SIONNEAU Philippe

Procurations :

M. CAUCHARD Jacques donne procuration à M. GIRAUD Guillaume

Mme Elise CHAFKI donne procuration à Mme SIMOES Sandrina

Absents excusés : M. CAUCHARD Jacques, Mme Elise CHAFKI

Absents : Myriam PASCALE,

Secrétaire de séance M. CLAUDE Jean-François

OBJET : Vote des taux des taxes directes locales 2024

Madame La Maire rappelle au conseil municipal que la réforme de la taxe d'habitation s'est achevée en 2022 ; ainsi les collectivités territoriales ont retrouvé la capacité à voter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres meublés non -destiné à l'habitation.

La commune poursuit un objectif de maîtrise de la fiscalité locale.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition suivants :

- Taxe sur Foncier Bâti : 30,42 %,
- Taxe sur Foncier non bâti : 51,64 %.
- Taxe habitation : 13.58 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2024.

**Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.**

**POUR COPIE CONFORME
La Maire, Marie-Pierre DRAIN**

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE.

Transmise à la Préfecture le 21/03/2024

Publiée le 21/03/2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME.

La Maire, Marie-Pierre DRAIN